



Parution du 28 septembre 2021

■ NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

La nouvelle taxe Gemapi pour la gestion des digues agace les élus

Jeudi dernier à Ranville, la réunion du conseil communautaire était principalement consacrée aux finances. Une nouvelle taxe s'ajoute aux impôts locaux, mise en place par NCPA : la taxe Gemapi.

Une nouvelle taxe est instaurée sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge : la taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Sous ce nom un peu barbare se cache simplement une taxe pour les digues. L'État en a donné la gestion aux intercommunalités, non sans causer des soucis sur l'ensemble de la France. Le président Olivier Paz a expliqué le contexte. « L'État nous a transmis cette responsabilité sans un euro et avec des digues en mauvais état. Je suis très étonné de ce transfert sans les finances, je crois même que c'est anti-constitutionnel ».

Il existe deux cours d'eau important sur NCPA : l'Orne et la Dives. Des études vont être lancées pour cartographier l'ensemble des systèmes, la technique, la faisabilité, la création de zone de rentrée des eaux etc. « Depuis trois ou 4 années, nous avons déjà dépensé 500 000 € sur le budget principal. Il y a plusieurs effondrements au niveau de l'Orne qui ont besoin de travaux d'urgence. Les berges, c'est 1 000 € du mètre. Les dépenses vont être considérables ». Un budget annexe dédié à Gemapi est créé, l'argent de la taxe sera inscrit dessus, les sommes ne



Le président de Normandie Cabourg Pays d'Auge Olivier Paz (au centre).

seront donc pas noyées dans le budget principal.

800 000 € de taxe

Olivier Homolle, vice président en charge des finances, a expliqué le montant de cette taxe. « Nous votons un montant global. Nous pouvons entre 0 € et 1 270 000 €. Nos frais récurrents s'élèvent à 250 000 €. Nous proposons aujourd'hui 800 000 € ». La répartition est calculée automatiquement par les services de l'État. Les entreprises 26,68 %, les résidences

secondaires sont les plus impactées avec 56,91 %, le foncier bâti, 13,99 %, et le non bâti à 2,42 %.

Olivier Colin, vice-président en charge de Gemapi, a ensuite présenté la situation du terrain. « Nous avons 4 digues : de Sallenelles au pont de Ranville, un bout au niveau de la RD514 et les deux côtés de la Dives. La volonté est de protéger les zones bâties denses et l'agriculture, comme nous avons vu avec les associations syndicales qui ont fait un

travail remarquable depuis des années. 40 km de digues c'est 40 millions d'euros, c'est impossible. Il nous faut une véritable vue d'ensemble et faire cela rapidement. Jusqu'à, les berges sont de la responsabilité des propriétaires. À partir du moment où nous les classons, cela sera de notre responsabilité ».

Un impôt injuste

Si l'ensemble des élus a voté en faveur de cette taxe, une grande partie trouve la situation injuste pour les contribuables et pour NCPA. Alain Larousserie, adjoint à Gonneville-sur-Mer, est le premier à réagir, « je trouve cette taxe injuste. En termes de responsabilité, nous allons dans l'inconnu... Les conséquences du changement climatique, nous allons dans l'inconnu... L'impôt devrait être national, voire européen mais pas au niveau des intercommunalités, et c'est encore une augmentation de taxe ».

Le maire de Dives-sur-Mer Pierre Mouraret rejoint cet avis. « C'est une aberration, car les pro-

blèmes de submersion et de montée des eaux ne peuvent pas être à l'échelle d'une communauté de communes. C'est un non-sens technique, très complexe et les communautés de communes n'ont pas les capacités. Le risque juridique est énorme. Les taxes sont toujours une question difficile. Au final, c'est toujours le contribuable qui paye ».

Pour le maire de Basseneville Patrice Germain, « nous jouons l'avenir de notre territoire avec ce dossier. C'est malheureusement nécessaire. Tout le bassin-versant est concerné ». Tristan Duval, maire de Cabourg, partage les mêmes sentiments que ses homologues. « L'État se désengage pour pas cher. La nature n'a pas de découpage administratif il va falloir travailler de concert avec Caen la Mer et les rythmes ne seront pas forcément les mêmes ».

Le maire de Petiville Lionel Maillard voit cela du point de vue des agriculteurs. « On ne peut pas être contre cette taxe mais ça n'est pas normal. Les agriculteurs payent déjà 20 € de l'hectare aux ASA. Sans eux, ça serait autrement que maintenant [...] Dans ce cas, pourquoi l'État continue de percevoir les timbres de chasse et de pêche ? »

Olivier Paz a clôturé le débat. « On ne vote pas la loi. On peut imaginer que ça n'est pas équitable... On peut imaginer qu'une taxe nationale serait plus équitable... Nous faisons avec les outils que l'on nous a donnés. Nous dépenserons 10 millions avant la fin du mandat, c'est une évidence. Aujourd'hui, on considère déjà que la responsabilité est de NCPA alors que les berges sont à la responsabilité des propriétaires ».

Autres dossiers

■ Rapport collecte des déchets

Patrice Germain, vice-président en charge de la politique des déchets, a présenté un bref rapport sur la collecte des déchets. « Depuis 2017, nous avons une augmentation importante des tonnages des collectes de tris sélectifs. Nous sommes passés de 1 542 tonnes à 1 812 tonnes. Inversement, les déchets verts sont passés de 1 800 tonnes à 1 400 tonnes. » Il a évoqué des dépenses importantes, trop importantes ramenées

au tonnage, pour les déchets verts et les encombrants.

■ Commandes publiques

Fournitures pour la cantine de l'école intercommunale : 38 000 €. Confortement pour une digue à Amfreville : 27 500 €. Reconstruction du Pont de la Bouverie : 91 000 €. Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école à Escoville : 40 000 €. Étude géothermique des systèmes d'endiguement : 37 000 €. Montant sur plusieurs années, salaires compris, pour les temps de loisirs sur les RAM : 365 000 €.